

---

Lettre du représentant Châles, en mission près l'armée du Nord, qui annonce la députation de la commune d'Armentières (Nord), venue témoigner des victoires sur le fanatisme et en offrir les dépouilles, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

Pierre Jacques Michel Châles

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Châles Pierre Jacques Michel. Lettre du représentant Châles, en mission près l'armée du Nord, qui annonce la députation de la commune d'Armentières (Nord), venue témoigner des victoires sur le fanatisme et en offrir les dépouilles, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 501-502;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40830\\_t1\\_0501\\_0000\\_19](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40830_t1_0501_0000_19);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

remettre le le rdereau des sommes considérables qu'il a découvertes dans un seul endroit. Il y avait, entre autres choses, 1.300 pièces d'or de 24 livres et 49 sacs de 1.200 livres.

On applaudit. Il en sera fait mention au *Bulletin*.

**La commune de Boissy-Saint-Léger, district de Corbeil, vient de rendre hommage à la philosophie, et apporte les meubles désormais inutiles d'un culte dont elle ne veut plus. Elle demande à porter le nom de Boissy-la-Montagne.**

Mention honorable, insertion au « *Bulletin* » et renvoi au comité de division (1).

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (2).

La commune de Boissy-Saint-Léger fera dimanche les funérailles du culte catholique. Elle donne les objets qui servaient à ses cérémonies. Elle demande à se nommer désormais *Boissy-la-Montagne*.

Cette partie de son adresse est renvoyée au comité d'instruction publique.

Même offrande civique de la part de la commune de Sarcelles, département de Seine-et-Oise, qui invite la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « *Bulletin* » (3).

Suit l'adresse de la commune de Sarcelles (4).

*Adresse de la commune de Sarcelles, département de Seine-et-Oise, district et canton de Gonesse, à la Convention nationale.*

« Citoyens législateurs,

« Toute la commune de Sarcelles toujours s'est montrée digne de la liberté par l'exécution

faire une découverte très précieuse dans la maison de la citoyenne Crussol, rue Saint-Florentin. Ils y ont trouvé 1,350 louis d'or, 49 sacs de 1,200 livres en écus, beaucoup de pièces d'or, des assiettes et plats d'argent, deux d'or. Il leur a été remis en outre des calices, des patènes et autres ustensiles servant au culte de la superstition.

II.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Les comités révolutionnaires des sections des Tuileries et des Lombards ont découvert un nid dont ils apportent les œufs : 1,300 pièces d'or de 24 livres, 42 sacs de 1,200 livres. Des vases d'églises, une assez grande quantité de vaisselle plate ont été trouvés renfermés dans une malle, chez la dame Crussol, et présentés à l'Assemblée, qui admit les pétitionnaires aux honneurs de la séance au milieu des plus vives acclamations.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 326.

(2) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 427, p. 396). D'autre part, l'*Auditeur national* [n° 424 du 30 brumaire an II (mercredi 20 novembre 1793), p. 4] rend compte du don patriotique de la commune de Boissy-Saint-Léger dans les termes suivants :

« Les citoyens de Boissy-Saint-Léger, en apportant le cuivre, l'or, l'argent et le linge des prêtres, annoncent que le culte catholique est décédé dans leur commune et que ses funérailles seront célébrées le décadi 30 brumaire. »

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 327.

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 744.

qu'elle a toujours vouée aux tyrans et à leurs agents. Entièrement persuadée que dans les circonstances critiques où l'aristocratie a jeté la patrie, rien ne doit être sacré pour subvenir aux besoins de la République; tout citoyen doit sacrifier sa vie même si elle l'exige. Elle nous a députés vers vous pour déposer sur l'autel de la patrie le reste de ses effets d'argenterie et de cuivre qui servaient au culte de son église; elle fait d'autant plus volontiers ce sacrifice qu'elle est persuadée que la religion peut se passer de ces dehors factieux.

« Nous sommes aussi chargés de sa part de vous inviter de rester fermes à votre poste, de continuer à déjouer, par votre prudence et votre sagesse les complots des malveillants, et soyez intimement persuadés que la République trouvera toujours dans notre commune des enfants dont elle pourra disposer dans tous les temps et toutes les circonstances. »

« Plus de prêtres, plus d'église dans la commune d'Armentières, district de Lille, écrit Châles, représentant du peuple. Des députés de cette commune vont instruire la Convention des victoires remportées sur le fanatisme, et lui en offrir les dépouilles. Il n'y reste pas le moindre vestige du culte catholique; la raison seule et la philosophie y règnent sur tous les cœurs. »

Les députés d'Armentières sont admis; l'orateur est un prêtre lui-même, qui depuis longtemps, dit-il, a brûlé ses titres ecclésiastiques : il retrace en peu de mots, mais d'une manière forte et énergique, tous les maux qu'ont faits au genre humain le fanatisme et la superstition, et se félicite d'en voir enfin ses concitoyens délivrés pour toujours.

Les députés déposent ensuite l'argenterie qu'ils sont chargés d'offrir à la patrie.

Mention honorable, insertion au « *Bulletin* » (1).

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

Des citoyens d'Armentières, district de Lille, ont fait le voyage de Paris pour venir apporter à la Convention l'argenterie de leur église et lui annoncer que, dans tout ce district, il ne reste plus un seul vestige du culte catholique. Tout y est dévoué à la philosophie et à la raison.

Cette révolution est due à la Société populaire et à l'influence du ci-devant abbé Châles, représentant du peuple près l'armée du Nord.

La députation a été vivement applaudie.

*Suit le texte de la lettre de Châles d'après un document des Archives nationales* (3).

*Châles, représentant du peuple à l'armée du Nord, au Président de la Convention nationale.*

« Lille, 25 brumaire, an II de la République. Salut et fraternité.

« Citoyen mon collègue,

« Les deux citoyens porteurs de la présente sont des députés de la commune d'Armentières,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 327.

(2) *Journal de Perlet* [n° 424 du 30 brumaire an II (mercredi 30 novembre 1793), p. 405].

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 743. Cette lettre n'est pas mentionnée dans le *Recueil*

district de Lille, qui vont instruire la Convention des victoires importantes remportées sur le fanatisme et lui en offrir les dépouilles. Plus de prêtres, plus d'église dans cette commune, il n'y reste pas le moindre vestige du culte catholique, la raison y a un temple et la philosophie règne dans tous les cœurs.

« La Convention entendra avec quelque intérêt le récit des députés, lequel contient des circonstances remarquables. Je t'invite à les introduire à la barre.

CHARLES.

*Suit le texte de l'adresse des citoyens d'Armentières d'après un document des Archives nationales (1).*

« Citoyens représentants,

« Les prêtres et leurs adhérents aristocrates, en s'emparant du cœur et de l'esprit de tout le peuple d'Armentières, ville importante par sa situation sur l'extrême frontière du département du Nord, régnaient en despotes sur toutes ses volontés et sur toutes ses actions.

« Ceux-là par leurs insinuations perfides, et ceux-ci par leurs conseils hypocrites étaient parvenus, dès les premiers jours de la Révolution, à persuader à ce peuple crédule qu'il n'y avait rien de plus précieux pour lui que de conserver l'esclavage des préjugés et des erreurs auxquels on l'avait accoutumé.

« Arrêtés pendant trois ans par les manœuvres les plus scélérates de ces vils agents de la tyrannie, tous les efforts et toutes les tentatives des vrais patriotes de cette cité malheureuse furent inutiles ou méprisés.

« Mais, grâce au bon génie qui veille au salut de la République, grâce à la terreur qu'inspire la guillotine en permanence, et à la conduite abominable des prêtres, le menu peuple d'Armentières, après une commotion violente et préparée par les infatigables amis de la liberté, est sorti de son stupide aveuglement, et a quitté le marais fangeux du fanatisme pour monter sur la montagne sainte, d'où il vient de déclarer, dans une séance publique de la Société populaire et révolutionnaire, établie depuis un mois, dans ce repaire de la superstition, qu'il avait toujours été égaré et trompé par ses prêtres, et que, dès ce jour de triomphe, pour son bonheur, il protestait qu'il ne voulait plus de prêtres, ni d'église romaine, mais bien un temple national où, au lieu d'apprendre à faire la guerre à la raison, à la liberté et à l'humanité, il s'instruirait de ses devoirs et de par l'organe de ses amis et de ses frères.

« C'est ce même peuple d'Armentières, citoyens représentants, qui nous envoie ici pour faire hommage à la Convention et de son cœur républicain et de tous les vœux ecclésiastiques qui ont si longtemps fait l'objet de son délire et de sa vénération. Vous verrez, par le procès-verbal de cette séance mémorable que nous déposerons sur le bureau, que son arrêté prêtreicide contient le vœu unanime et général des habitants de cette commune qui, la première, a donné dans le département du Nord, empoisonné des vapeurs du fanatisme, le terrible exemple d'une

vengeance philosophique, si nécessaire aux intérêts et au salut de la patrie.

« Pour moi (1), citoyens représentants, qui suis aujourd'hui l'organe de ce peuple désabusé, je me suis fait un bonheur, en brûlant tous mes faux titres ecclésiastiques en sa présence, de lui prouver que j'ai toujours été persuadé que l'huile inutile qui faisait les prêtres n'avait pas plus de vertu que celle qui faisait les rois, et que, de tous les êtres maléfaisants qui s'efforcèrent d'arrêter les succès de la République, les prêtres sont les plus dangereux et les plus scélérats.

*Inventaire des argenteries trouvées à la ci-devant église paroissiale d'Armentières et en la maison hospitalière des ci-devant sœurs Sainte-Marie de ladite commune, transférées au directoire du district de Lille, pour en faire hommage à la Convention nationale, suivant délibération de la commune dudit Armentières, en date du 22 brumaire, d'après l'arrêté de la Société populaire et révolutionnaire dudit lieu, en date du même jour, comme il suit (2) :*

Cinq remontrances, dont une venant dudit hôpital;

Sept calices, dont un venant aussi dudit hôpital;

Six petites cuillers, dont une venant dudit hôpital;

Sept patènes, dont une venant dudit hôpital;

Cinq ciboires, dont un venant dudit hôpital;

Deux boîtes aux huiles et un petit crucifix, le tout en vermeil et argent;

Pesant, savoir :

Le vermeil, soixante-dix marcs trois onces.

Et l'argent, trente-six marcs, trois onces.

Observant qu'il s'est trouvé à l'une des remontrances quelques fausses pièces, dont cinq d'aucune valeur et quatre pièces mortes, pesant ensemble deux gros.

Ainsi fait, inventorié et pesé, en présence des administrateurs du directoire du district de Lille, par les citoyens Biscof et Lefebvre Vau-broucq, orfèvres, le vingt-quatre brumaire, en triple, l'un pour être à ladite municipalité, l'autre pour rester audit directoire et le troisième pour être porté avec lesdites argenteries et pierres à la Convention nationale, par les sans-culottes Top et Duchâteau, membres de la Société révolutionnaire d'Armentières.

NORE, président; BAYART aîné; P.-F. LEFEBVRE; VANBROUQ; CONSTANT BISCOF.

*Extrait du procès-verbal de la Société populaire de la commune d'Armentières du 20 brumaire (3).*

Aujourd'hui vingt brumaire, premier jour de repos de l'ère de la République, célébré en cette commune, tous les corps administratifs, civils et militaires furent rassemblés, rue de la République, tous les enfants des deux sexes depuis 8 jusqu'à 15 ans, portaient des tableaux représentant roi, prince, duc, marquis, saint, sainte, titres, papiers, procès civils et criminels des ci-devant nobles.

La Société populaire, dont les plus anciens

*des actes et de la correspondance du comité de Salut public de M. Aulard.*

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 743.

(1) Le citoyen Duchâteau.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 743.

(3) *Ibid.*